



Municipalité de | Municipality of  
**Pontiac**

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT INDIQUÉ CI-DESSOUS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné directeur général de la susdite Municipalité, que:

Une séance d'information aura lieu le 20 janvier 2026 à 19h00 au Centre communautaire de Luskville situé au 2024, route 148, Pontiac en lien avec le premier projet de règlement 10-25 modifiant le règlement de zonage 11-24 en vue d'ajouter une définition de camionneur artisan qui a été adopté par le Conseil municipal à la séance du 25 novembre 2025.

Le règlement 10-25 vise à modifier le règlement de zonage 11-24 en vue d'ajouter une définition de camionneur artisan. Cette révision assure une meilleure cohérence réglementaire avec les orientations en matière de développement durable, les besoins résidentiels, agricoles et commerciaux du territoire, ainsi que les objectifs régionaux établis dans le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Si vous avez des questions concernant les activités permises dans les différentes zones définies au règlement ci-haut, nous vous invitons à assister à la rencontre.

**DONNÉ À PONTIAC, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'année deux mille vingt-six.**

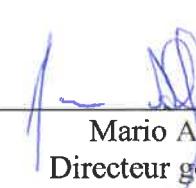
  
Mario Allen  
Directeur général

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je soussigné, Mario Allen, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.*

**EN FOI DE QUOI,** je donne ce certificat ce 5<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'année deux mille vingt-six.

  
Mario Allen  
Directeur général